

Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 29

Absents : 13

dont suppléés : 1

dont représentés : 1

Votes pour : 31

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation

10/06/2024

Date de publication

24/06/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 088-2024

Objet : Petite enfance - les Petits pas tapons - modification des horaires d'ouverture

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la demande de modification des horaires d'accueil adressée aux services de la protection maternelle et infantile,

Depuis plusieurs années, le pôle petite enfance remarque une demande importante de la part des familles dont les enfants sont accueillis aux Petits pas tapons, afin de modifier les horaires d'ouverture pour bénéficier de départs plus tardifs le soir.

Pour rappel, à ce jour la structure accueille enfants et familles de 8h à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et conformément au règlement, les parents doivent arriver à 17h20 pour bénéficier d'un temps de transmission de la part de l'équipe. Mais fréquemment, des parents en difficulté, arrivent à 17h30 ou plus-tard, ce qui engendre des heures supplémentaires pour les agents et bouscule l'organisation.

Modifier les horaires permettrait de répondre de manière plus adaptée aux besoins des familles, comme l'exige notre partenaire financier, la Caisse d'allocations familiales. A terme, cela permettrait potentiellement de répondre aux besoins de garde d'un plus grand nombre de familles, en accueillant les enfants de 8h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les plannings seraient le cas échéant ajustés, afin de maintenir un accueil en sécurité dans le respect des taux d'encadrement, sans surcoût pour la communauté de communes.

Pour rappel les horaires d'accueil des autres EAJE sont les suivants :

- Papy'llons : 7h30-18h00 du lundi au vendredi.
- Oisy'llons : 8h00-18h00 du lundi au vendredi.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les horaires d'ouverture suivants pour les Petits pas tapons : 8h-18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL

